


DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES



Le dépôt des pièces justificatives doit se faire depuis un ordinateur, vous pouvez rencontrer des difficultés si vous utilisez une tablette ou un smartphone.

1- Cliquez sur le lien suivant : <https://inscriptions.univ-perp.fr/pjweb/page/login.jsf>



Service numérique des pièces justificatives

Université de Perpignan année universitaire 2021-2022

N° étudiant [REDACTED] Prénom [REDACTED] Né(e) le : [REDACTED]

[Aide](#)

[Contact](#)

[Quitter](#)

CONSIGNES ET INFORMATIONS ? Aide

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 8 Mo.
- Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, jpg, pdf, png.
- L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer)
- Texte libre personnalisable via Oupli

Légende : 👁 Visualiser ➕ Ajouter / Remplacer ✖ Supprimer 🗑 Dépôt / Suppression à confirmer

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMERIQUE ? Aide

		Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Commentaire
1	+	1 photo d'identité récente aux formats .jpg ou .jpeg Inférieur 2 Mo		En attente					
2	+	1 photocopie d'une pièce d'identité.		En attente					
3	+	Assurance scolaire et extra-scolaire (attestation de responsabilité civile et individuelle accident couvrant l'année universitaire du 1er septembre 2021 au 31 août 2022		En attente					
4	+	Attestation d'admission (ParcourSup, e-candidat, Etudes en France).		En attente					
5	+	Attestation de Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC).		En attente					
6	+	Charte du droit à l'image signée (https://iut.univ-perp.fr/fr/scolarité/inscriptions)		En attente					
7	+	Détail de votre inscription en ligne : pour l'imprimer (https://inscriptions.univ-perp.fr/consultation)		En attente					
8	+	Photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou tout titre admis en équivalence.		En attente					
9	+	Pour les - de 25 ans : attestation JAPD ou JDC si effectuée. Pour demander un duplicata, connectez-vous à l'adresse suivante : http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat Si non effectuée : attestation de recensement		En attente					
10	+	Pour les étudiants étrangers en provenance de l'EEE : carte européenne d'assurance maladie ou tout autre document attestant d'une couverture sociale.		En attente					
11	+	Si vous venez d'une autre université française et que vous vous inscrivez en DUT 2 ^{ème} APPC (année spéciale) ou LP : demande de transfert départ de votre université d'origine. Si pas de transfert départ, télécharger, imprimer et joindre la fiche «transfert arrivée » https://iut.univ-perp.fr/fr/scolarité/inscriptions		En attente					
12	+	Si vous vous inscrivez en DUT 2 ^{ème} année ou en Licence Professionnelle : photocopies des derniers résultats obtenus : relevés de notes de l'année ou attestation de réussite.		En attente					
13	+	Si vous êtes étudiant extra-communautaire : attestation du niveau de la langue française B2.		En attente					
14	+	Si étudiant étranger : copies de tous les diplômes obtenus, avec traduction légal + extrait d'acte de naissance original		En attente					

➔ Confirmer

2- Cliquer sur l'icône + pour ajouter un document.

3- Une fois tous les documents transmis, cliquer sur le bouton "Confirmer".



Si vous ne confirmez pas, tous vos documents seront perdus et vous devrez recommencer la procédure.